



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2022-128

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2022

# Sommaire

**Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /  
Direction Départementale des Finances Publiques - Secrétariat de Direction**

64-2022-06-07-00016 - Arrêté modificatif de l'arrêté N°64-2021-12-09-0001  
du 9 décembre 2021 portant désignation des représentants des  
contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale  
des valeurs locatives CDVL des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Finances  
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-06-07-00016

Arrêté modificatif de l'arrêté  
N°64-2021-12-09-0001 du 9 décembre 2021  
portant désignation des représentants des  
contribuables appelés à siéger au sein de la  
commission départementale des valeurs  
locatives CDVL des Pyrénées-Atlantiques

**Arrêté modificatif de l'arrêté N° 64-2021-12-09-00001 du 9 décembre 2021  
portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein  
de la Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL)  
des Pyrénées-Atlantiques**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code général des impôts, notamment son article 1650 B,

**VU** l'annexe II au Code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter M,

**VU** l'arrêté n° 64-2021-12-09-00001 du 9 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL) des Pyrénées-Atlantiques,

**VU** le courriel en date du 27 avril 2022 par lequel la Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU BÉARN et SOULE du département des Pyrénées-Atlantiques a transmis les démissions de Messieurs Jean-Claude SEVIGNE (membre titulaire) et Eric SOUQUES (membre suppléant),

**VU** le courrier en date du 11 avril 2022 par lequel la Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU BÉARN et SOULE du département des Pyrénées-Atlantiques a proposé trois candidats titulaires et trois candidats suppléants,

**CONSIDÉRANT** qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre ou son suppléant de la commission départementale des valeurs locatives démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au CGI,

**CONSIDÉRANT** que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats,

**CONSIDÉRANT** que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à neuf titulaires et neuf suppléants,

**CONSIDÉRANT** que trois représentants des contribuables doivent être désignés en tant que titulaires et trois représentants des contribuables doivent être désignés en tant que suppléants après consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie territorialement compétente, et qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant des contribuables doivent être renouvelés après consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie territorialement compétente suite aux démissions de deux membres,

**CONSIDÉRANT** que la Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU BÉARN et SOULE du département des Pyrénées-Atlantiques a, par courrier du 11 avril 2022, proposé trois candidats titulaires et trois candidats suppléants,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Pyrénées-Atlantiques,

## **A R R E T E**

### **ARTICLE Premier :**

L'arrêté N° 64-2021-12-09-00001 du 9 décembre 2021 est modifié comme suit, en son article premier :

- Madame Vinciane CHOURY commissaire titulaire représentant des contribuables est désignée en remplacement de Monsieur Jean-Claude SEVIGNE.

- Monsieur Serge LOUSTAU CAZALET commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de Monsieur Eric SOUQUES.

### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général et le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le

**0 7 JUIN 2022**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

**Martin LESAGE**